

Cycle d'Orientation de Pérolles

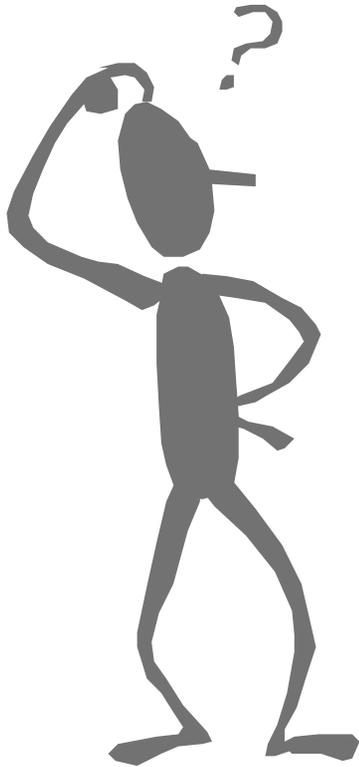
Réunion des parents
des nouveaux élèves

3 octobre 2001

Les intervenants de l'école

- Élèves (530)
- Professeurs (64)
- Conseiller en orientation
- Equipe de direction
- Médiateur et médiatrice
- Psychologues
- Logopédistes
- Personnel administratif

A qui s 'adresser ?



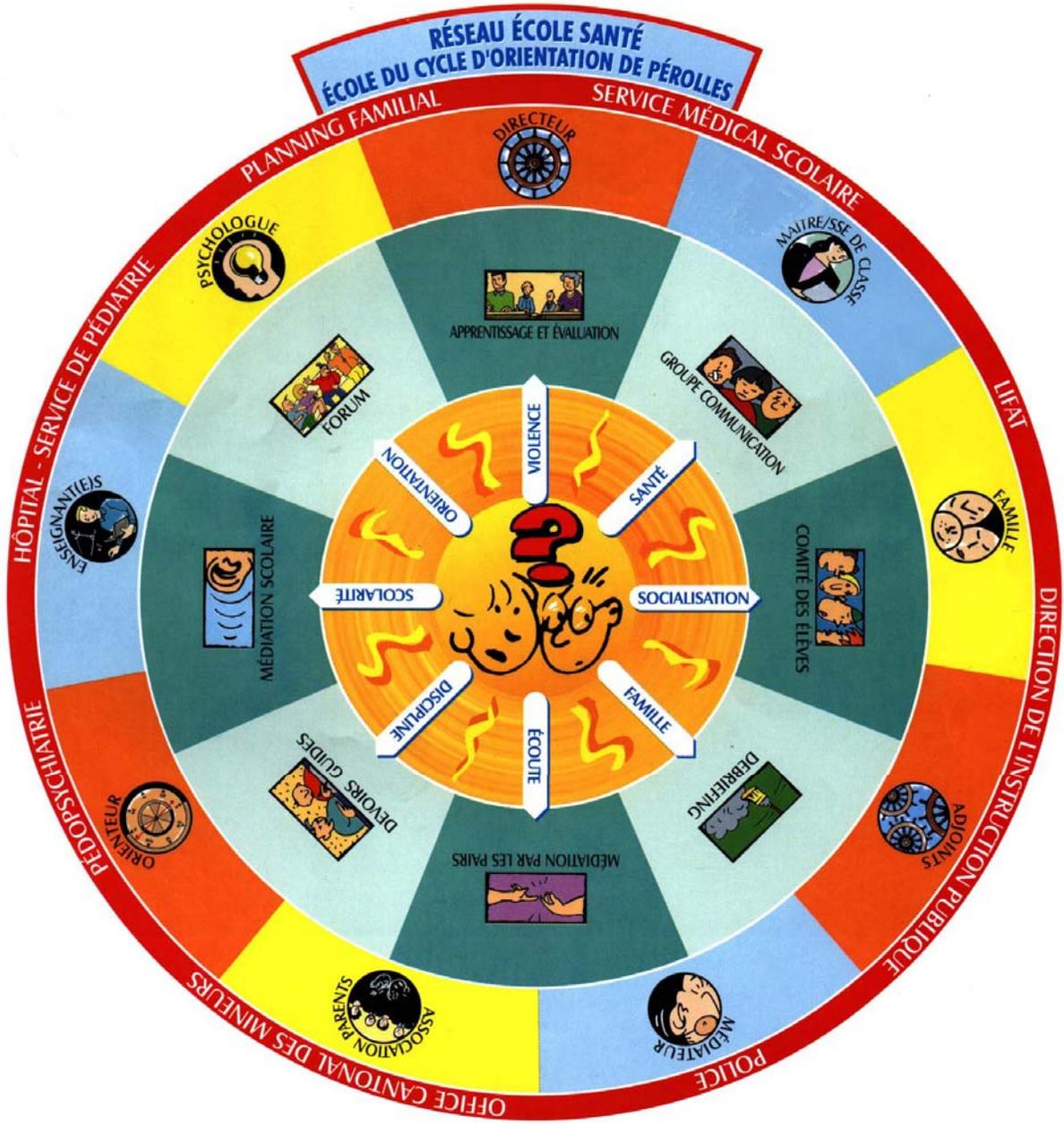
1. Au secrétariat
2. Au maître de branche concerné
3. Au maître de classe concerné
4. A l'adjoint de direction concerné
5. Au directeur

Quelques rappels

- Régularité dans le travail scolaire
- Informer de toute absence
- Discipline et prudence dans les transports
- Agir et intervenir en cas de problème
- Eviter de prolonger les vacances

Se tenir toujours informé(e) de l'évolution
scolaire et générale de son enfant





Un CO à l'écoute des élèves

- Devoirs guidés
- Forum
- Groupes communication
- Médiation
- Médiation par les pairs
- Debriefing
- ResSORT



DEVOIRS GUIDÉS

- QUOI?** Encadrement personnalisé d 'élèves en difficulté scolaire.
- QUI?** Tous les élèves qui en font la demande.
- PAR QUI?** Des jeunes collégiens recrutés et suivis par la direction.
- COMMENT?** A sa demande, un jeune peut obtenir de l 'aide pour une période d 'un mois. Il signe un contrat renouvelable qui l 'engage personnellement à des séances régulières avec un(e) collégien(ne).
- QUAND?** Deux fois par semaine en dehors de l 'horaire scolaire.
- OÙ?** Dans les salles de classe via le local ResSORT.
- FINANCEMENT?** Parents, DIP et Association des communes.



FORUM

QUOI?

Lieu et temps d'échanges des adolescents entre eux ou avec des adultes.

QUI?

Tous les élèves et tous les professeurs.

PAR QUI?

Animé par l'adjointe de direction avec le soutien du psychologue scolaire.

COMMENT?

- Autour d'une table ronde.
- Participation libre ou sur incitation
- Règles de fonctionnement sur le mode du Cercle Magique.

QUAND?

Une fois par mois, après l'école (15h40 à environ 17h).

OÙ?

Réfectoire de l'école.

FINANCEMENT?

DIP et Association des communes.



GRUPE COMMUNICATION

- QUOI?** Groupe thérapeutique pour agresseurs et agressés, ou élèves en difficultés de communication.
- QUI?** Groupes de 8 élèves envoyés par la direction.
- PAR QUI?** Deux psychologues.
- COMMENT?** Première séance d'information réunissant la direction les psychologues et l'élève concerné, puis sur un contrat liant parents, élèves, psychologues et direction, 6 séances obligatoires.
- QUAND?** Tous les 15 jours sur le temps de classe à des heures différentes.
- OÙ?** A la bibliothèque.
- FINANCEMENT?** DIP et Association des communes.



MÉDIATION SCOLAIRE

- QUOI?*** Espace d'écoute et aide dans un cadre confidentiel pour tout élève en rupture de communication
- QUI?*** Tout élève qui le souhaite.
- PAR QUI?*** Le médiateur ou la médiatrice scolaire.
- COMMENT?*** Entretien personnel et confidentiel en utilisant si nécessaire les différents partenaires du réseau.
- QUAND?*** Tous les jours après les heures de classe ou n'importe quand en cas d'urgence.
- OÙ?*** Dans le bureau du médiateur.
- FINANCEMENT?*** DIP et Association des communes.



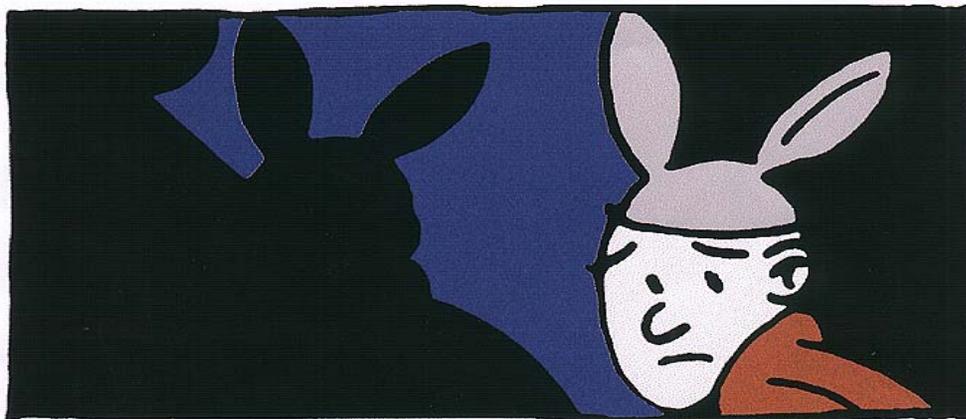
MÉDIATION PAR LES PAIRS

- QUOI?** Mise sur pied (formation et supervision) d'un réseau d'élèves-médiateurs.
- QUI?** Des élèves de tout horizon qui se présentent eux-mêmes, ou choisis par leurs pairs, par la direction ou par les professeurs.
- PAR QUI?** Deux psychologues pour 12-20 élèves sous la responsabilité de la direction.
- COMMENT?** 4 jours de formation, puis les pairs-médiateurs exercent leurs fonctions en bénéficiant d'une supervision.
- QUAND?**
- Formation: 3 samedis et 1 après-midi d'école.
 - Supervision: 6 séances d'un demi-jour par année.
 - Action: durant et hors cadre scolaire.
- OÙ?** Local des médiateurs.
- FINANCEMENT?** DIP et Association des communes



DEBRIEFING

- QUOI?** Ecoute et suivi d 'un élève (ou groupe d 'élèves) ayant subi un traumatisme.
- QUI?** Les élèves victimes d 'un traumatisme.
- PAR QUI?** Les personnes formées (professeurs, psychologues, assistant(e)s social(e)s), supervision par Mme G. Perren.
- COMMENT?** Suite à une formation de 6 jours donnée à un groupe pluridisciplinaire, un suivi particulier peut être assuré à certains élèves en situation extrêmement difficile.
- QUAND?** Selon les besoins.
- OÙ?** A l 'école ou auprès des services de psychologie.
- FINANCEMENT?** OFSP, DIP et Association des communes.



ResSORT

QUOI?

Lieu et mesure alternative à la suspension scolaire visant à éviter la marginalisation, voire l'exclusion.

QUI?

Tous les élèves dont les comportements mettent leurs apprentissages et ceux des autres en danger.

PAR QUI?

M. Ducotterd (psychologue) et Mlle Pellegrini (pédagogue).

COMMENT?

Les élèves sont envoyés par la direction au local ResSORT où ils sont reçus par un adulte qui les accompagnera dans leur réflexion et dans leur travail scolaire.

QUAND?

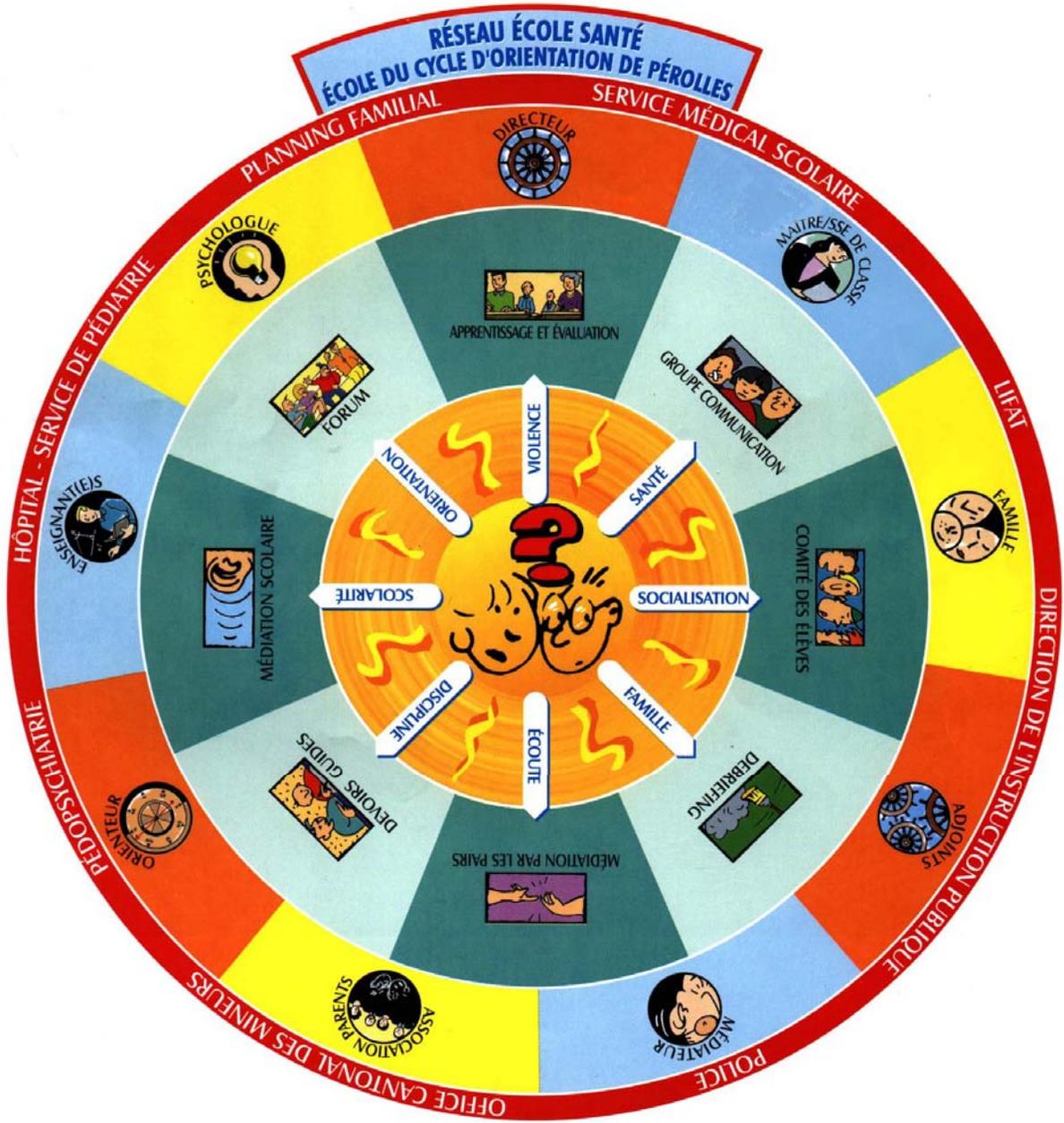
Durant les heures de cours et pour une période variable allant de quelques heures à plusieurs jours.

OÙ?

Au local aménagé dans ce but avec 6 postes de travail.

FINANCEMENT?

DIP et Association des communes.



Parle-moi...

et j 'oublierai

Montre-moi...

et je me souviendrai

Implique-moi...

et je comprendrai